



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politiques communautaires

Question écrite n° 13837

## Texte de la question

M. Francis Hillmeyer demande à M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales s'il n'est pas dans ses intentions de proposer, au niveau de l'Europe, un additif au projet de directive sur la responsabilité environnementale qui inclurait les risques de contamination des autres cultures par les pollens OGM, statuerait sur les responsabilités et ferait obligation de garantir la non-contamination des filières conventionnelles.

## Texte de la réponse

Le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales a pris connaissance avec intérêt de la question relative au projet de directive européenne sur la responsabilité environnementale. Cette directive a pour objet de définir la structure du futur système communautaire de responsabilité environnementale, qui vise à mettre en oeuvre le principe du pollueur-payeur. Elle devrait couvrir les dommages environnementaux : qualité des eaux, pollution des sols et biodiversité, au sens des habitats et espèces naturels protégés. Il importe donc de mettre en place un régime de responsabilité économique en cas de contamination des cultures et denrées par des OGM et cette question a été soulevée au Conseil agricole du 20 février 2003. Une réflexion est entreprise au niveau communautaire en vue d'établir des lignes directrices fixant les conditions de la coexistence des agricultures conventionnelle, biologique et de l'agriculture ayant recours aux OGM. Il est essentiel de préserver le libre choix des agriculteurs à mettre en oeuvre le mode de production qu'ils ont choisi. Dès lors, le rôle de la puissance publique est de veiller, d'une part, à ce que les agriculteurs désireux de recourir aux avancées technologiques permises par les OGM puissent le faire et, d'autre part, à ce que les producteurs attachés à des modes plus traditionnels ne subissent aucun préjudice économique. Des propositions seront faites prochainement par les services du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales en vue de répondre à cette problématique.

## Données clés

**Auteur :** [M. Francis Hillmeyer](#)

**Circonscription :** Haut-Rhin (6<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la Démocratie Française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 13837

**Rubrique :** Environnement

**Ministère interrogé :** agriculture, alimentation et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture, alimentation et pêche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 10 mars 2003, page 1704

**Réponse publiée le :** 16 juin 2003, page 4742